COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR

DELIBERATION N° 43/2020.

OBJET : Commissions MAPA (Marché à Procédure Adaptée) / Travaux / Finances.

Nombre de conseillers en exercice : 10 Date de la convocation : 21/09/2020

Présents: 9 Date d'affichage: 21/09/2020 Absent: 1 Date de la séance: 25/09/2020

Votants: 10 Procuration: 1

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Était absent : BELLET Sandrine.

Procuration: BELLET Sandrine donne procuration à BARTHELEMY Lucien.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération du 10 juillet 2020 relative à la nomination des membres aux commissions communales, la préfecture nous demande des précisions sur l'intitulé de la commission appelée auparavant APPELS D'OFFRES/ FINANCES et sur le nombre de membres titulaires (3) et suppléants (3).

En effet, si aucun texte ne régit la composition de la commission travaux ou commission MAPA, appelée à intervenir pour les marchés à procédure adaptée, tel n'est pas le cas s'agissant de la commission d'appel d'offres, chargée d'attribuer les marchés lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre, généralement pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 5 350 000 euros HT, et pour les marchés de fournitures et services supérieurs à 214 000 euros HT. La composition et les modalités de constitution de cette instance sont définies par les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nom de la commission évoquée ci-dessus est donc remplacée par la commission MAPA / Travaux/Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme les membres titulaires dans la commission :

• BARTHELEMY Lucien, VINCENT Gilles, REY Antony.

Et nomme les membres suppléants :

• CORTEGGIANI Jean Yves, BELLET Sandrine, ESCALLE Jean.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire:

GAUTHIER Bernard.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020 Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID: 005-210500906-20200925-432020-DE

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR

DELIBERATION N° 44/2020.

OBJET : Proposition de contribuables pour l'élection des commissaires de la *CCID*.

Nombre de conseillers en exercice: 10

Présents : 9 Absent : 1

Votants: 10 Procuration: 1 Date de la convocation: 21/09/2020

Date d'affichage : 21/09/2020 Date de la séance : 25/09/2020

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Était absent : BELLET Sandrine.

Procuration: BELLET Sandrine donne procuration à BARTHELEMY Lucien.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale et participe depuis 2017 à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs et coefficients de localisation). La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Régional des Finances Publiques dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérante de la commune et à partir d'une liste de contribuables, (en nombre double soit 24 pour une commune de moins de 2000 habitants), proposée par délibération du Conseil Municipal. Il invite les conseillers à lui faire des propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

• de proposer le nom des contribuables suivants pour l'élection des commissaires de la CCID :

- 1. NICOLAS Bernard
- 2. CORTEGGIANI Jean-Yves
- 3. PREVOT Julien
- 4. NOUGUIER Jean-Louis
- 5. BLANCHARD Pascal
- 6. MAUBERRET Myriam
- 7. ANEL Thierry
- 8. ESCALLE Raphaël
- 9. REYNAUD Jean-Louis
- 10. JEANSELME Raymond
- 11. BONNABEL Nicole
- 12. BELLET Francis
- 13. BOUCHET Luc
- 14. BELLINGUIER Geneviève
- 15. GIUGLARIS Maryse
- 16. DEROY Jean
- 17. BLANCHARD Jean-Claude
- 18. MANTILE Christian
- 19. DUSSUD Aurélie
- 20. DUPUY Patrick
- 21. FREYNET Grégory
- 22. BUSCAT Evelyne
- 23. BLANCK Francis

• Demande au maire d'en procéder réglementairement à la communication.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID: 005-210500906-20200925-442020-DE

Le Maire:

GAUTHIER Bernard.

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR

DELIBERATION N° 45/2020.

OBJET: Subvention Association Mott'Us & Coutumes.

Nombre de conseillers en exercice: 10

Présents: 9

Absent: 1

Votants: 10 Procuration: 1 Date de la convocation: 21/09/2020

Date d'affichage : 21/09/2020

Date de la séance : 25/09/2020

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Était absent : BELLET Sandrine.

Procuration: BELLET Sandrine donne procuration à BARTHELEMY Lucien.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par courrier du 22 septembre 2020. Le Président de l'Association Mott'Us & Coutumes sollicite une subvention afin de pouvoir mener à bien les différents projets prévus notamment le marché de Noël.

Après lecture du bilan financier de l'année 2019, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1500€.

Monsieur Le Maire est autorisé à procéder au paiement de cette subvention sur le compte de l'association.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2020 Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID: 005-210500906-20200925-452020-DE

Le Maire:

GAUTHIER Bernard.

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR

DELIBERATION N° 46/2020.

OBJET : Convention pour étude de microcentrale.

Nombre de conseillers en exercice : 10 Date de la convocation : 21/09/2020

Présents: 9 Date d'affichage: 21/09/2020 Absent: 1 Date de la séance: 25/09/2020

Votants: 10 Procuration: 1

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-cinq septembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, NOUGUIER Fabien, REY Antony, VINCENT Gilles.

Était absent : BELLET Sandrine.

Procuration: BELLET Sandrine donne procuration à BARTHELEMY Lucien.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal de son intention de pouvoir installer sur le territoire communal une microcentrale hydroélectrique afin de pouvoir être autonome énergiquement en cas de coupure de la ligne de transport électrique, et faire des apports financiers nouveaux à la commune.

Afin de pouvoir réaliser un tel projet, il est nécessaire de pouvoir faire réaliser une étude de faisabilité technico économique, le SYME 05 est compétent en la matière et il est prêt à participer à cette étude, la commune n'ayant pas les moyens techniques et financiers pour démarrer.

Une convention sera établie entre les deux parties pour mener une étude technico-économique de création d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Peyron-Roux situé sur la commune avec une prise d'eau au lieudit source de Peyron-roux.

Le Maire donne lecture du projet de convention qui peut être signé avec le SYME 05.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID: 005-210500906-20200925-462020-DE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

• approuve le projet de convention.

• donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID: 005-210500906-20200925-462020-DE

Le Maire:

GAUTHIER Bernard.